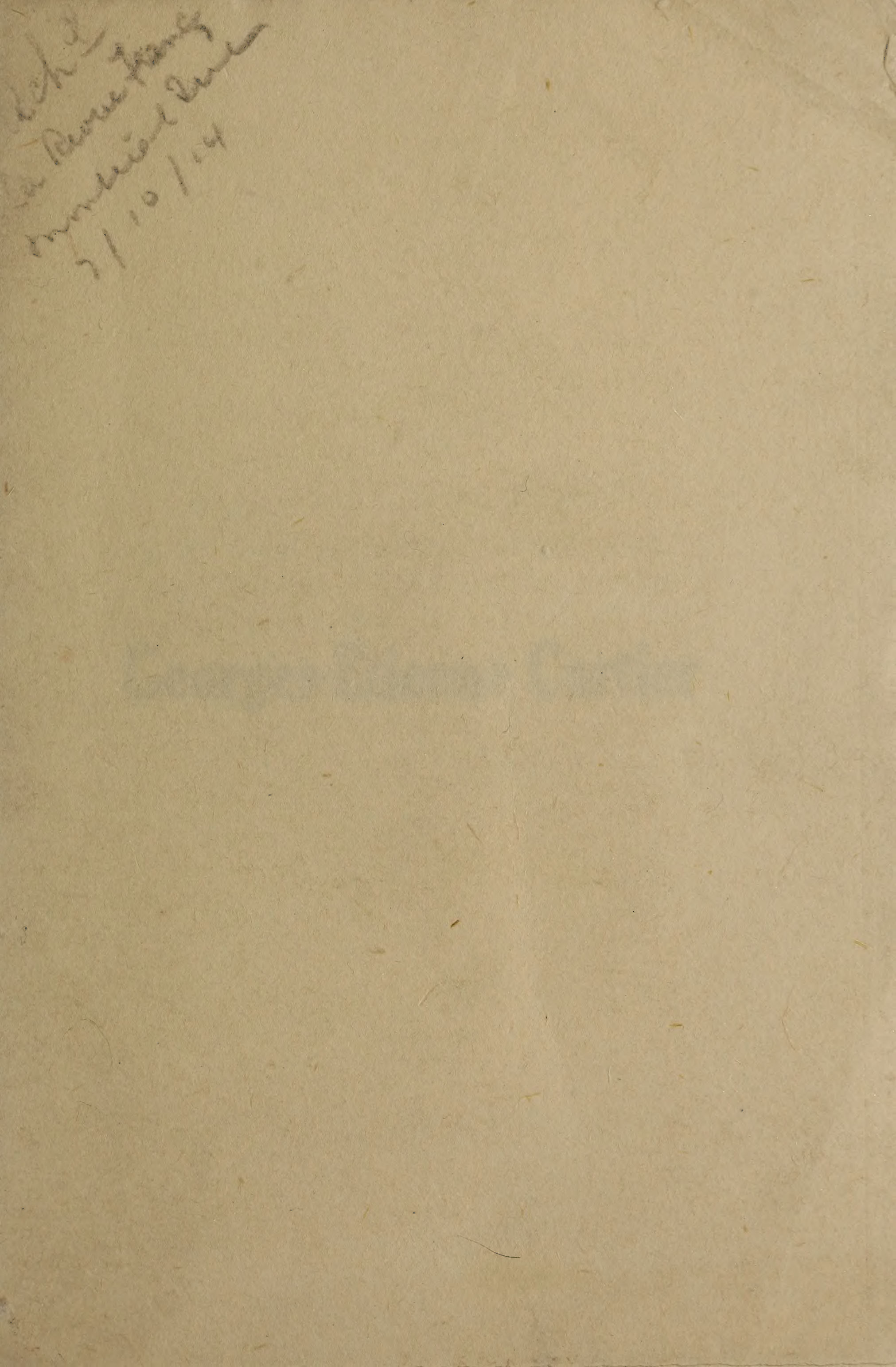
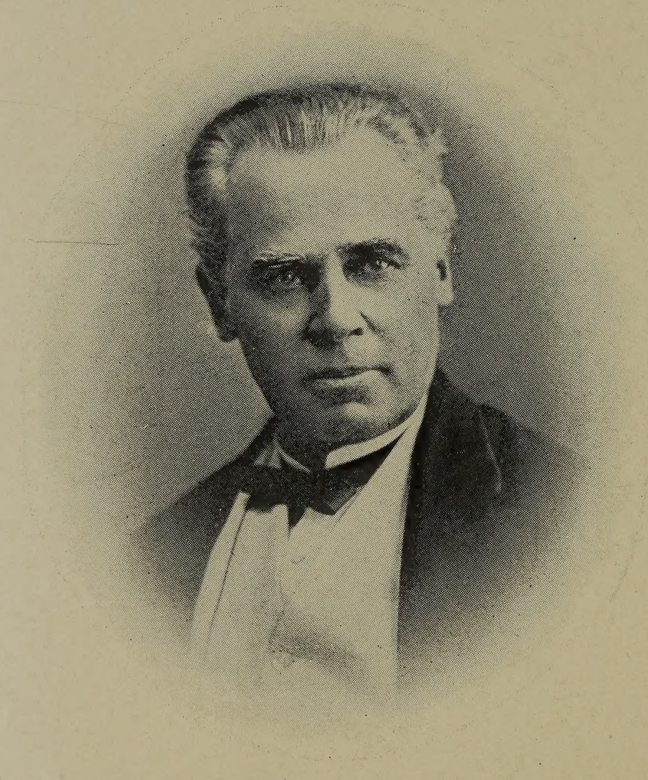


Georges-Etienne Cartier

Il a été tiré de cet ouvrage

100 exemplaires sur papier Japon Alexandra, numérotés de 1 à 100, portant la signature de l'auteur, et 3000 exemplaires de l'édition ordinaire.



Georges-Etienne Cartier
1814-1873.

Charles-Edouard Lavergne

Georges-Etienne Cartier

Homme d'Etat Canadien

1814 - 1873

Préface de

M. Edouard Montpetit

"Franc et sans dol".



LANGEVIN et L'ARCHEVÊQUE
8, RUE ST-JACQUES, 8
MONTRÉAL

1914



Préface

On a souvent dit la vertu de notre histoire française. Il n'est pas de plus fort motif pour nous de croire et d'espérer. Instinctivement, aux heures mauvaises, nous y venons retremper nos volontés; car ceux qui nous ont précédés nous ont laissé la plus belle leçon d'énergie. Il ne tient qu'à nous de les écouter et de les suivre. Pourquoi faut-il que nous lisions si peu ces pages pleines de vie dont est fait notre admirable passé? Nous ignorons cette source abondante ! Là pourtant se justifie notre orgueil: l'histoire nous impose sa fierté.

Certains hommes ne peuvent cependant pas subir l'oubli. Leurs noms subsistent et se transmettent comme une tradition d'honneur. Le peuple ignore le plus souvent ce qu'ils ont accompli ; mais il sait qu'il les possède: leur souvenir seul suffit à l'inspirer. Champlain, de Maisonneuve, Dollard, Montcalm, Papineau, Lafontaine, Cartier sont de ceux-là. La cause qu'ils ont servie les a, en triomphant, conduits à l'immortalité.

Cartier, dont Monsieur Edouard Lavergne esquisse la physionomie, vécut au second cycle de notre histoire: au moment le plus aigu de nos luttes politiques. Garneau avait naguère entendu railler notre race et en avait conçu le dessein d'une revanche qui fut sans réplique ; Georges-Etienne Cartier, jeune étudiant en droit, écoutait, lui, le récit de ceux qui avaient autrefois combattu sous le drapeau français et qui se souve-

naient d'avoir été vaincus. Heureux ceux qui ont eu de tels maîtres ! Cartier reçut d'eux la leçon de sa vie. Il recueillit ces témoignages : il devait s'en faire une discipline.

Devenu avocat, il poursuivit ses études ; car il ne se flattait pas de pouvoir tout entreprendre sans n'avoir jamais rien appris. Lorsqu'il eut suffisamment scruté cette constitution anglaise que la loi organique de 1840 nous dispensait parcimonieusement et dont elle nous offrait un décalque, Cartier se laissa porter candidat. Il fut élu député en 1849. Il était prêt. Dès les premières années de sa carrière il se livra à l'action : tout de suite on le désigna comme un chef.

A cette époque, Lafontaine poursuivait ses conquêtes. Par un miracle de ténacité il asservissait un régime qui avait été, comme un piège, traqué contre nous. Les luttes, alors, n'étaient pas sourdes, lentes et dé-

tournées. On y voyait clair les uns contre les autres: chacun portait un uniforme et savait où tirer. Aussi bien, les conséquences de cet état de choses étaient-elles immédiatement sensibles. Les coups portaient toujours. Le progrès politique n'était réalisable que par la défaite d'un des combattants. L'esprit français finit par triompher ; et ce fut une belle victoire, que personne ne peut nous ravir et qui est un de nos plus précieux héritages.

Cartier paraît avoir reçu de Lafontaine cette idée arrêtée que l'union des deux races n'est possible que dans la justice souveraine. Ministre, il mit ses énergies au service de cette conception politique. Lorsqu'il eut à diriger les esprits, il les trouva déchaînés. Il ne s'en émut pas. Une victoire ne s'affermit que lentement. Toujours une réaction s'acharne contre elle. Nos adversaires n'ont jamais cédé. La situation,

malgré nos droits acquis, restait menaçante. Les partis politiques étaient désemparés. Les ministères se succédaient et les forces s'épuisaient en d'inutiles compromis. Mieux valait en finir par une réforme brusque et radicale : la suppression du régime. Cartier s'employa à faire aboutir le projet de fédération des colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Sa voix fut écoutée. S'il a rendu service à son pays en lui apportant une paix relative et des garanties constitutionnelles, sachons également qu'il a inauguré ce jour-là une politique que l'Angleterre devait plus tard appliquer à ses autres colonies autonomes. Le rôle des hommes d'Etat canadiens-français dans l'évolution de la politique coloniale anglaise au dix-neuvième siècle : voilà le sujet d'un livre qui tentera peut-être un de nos historiens.

Le nom de sir Georges-Etienne

Cartier reste attaché au pacte de la Confédération. C'est justice. Pour plusieurs, pour la plupart, Cartier n'a guère accompli que cela. Certes, on peut s'y tromper si cela suffit à grandir un homme et à lui assurer le respect et la reconnaissance de tout un peuple. Cependant, il eut d'autres mérites et il n'a pas laissé que cette œuvre. M. Edouard Lavergne insiste avec raison sur ses idées économiques. L'état de guerre où nous avions vécu n'était pas propice au progrès matériel. La richesse nous préoccupait peu: il fallait, avant que d'y songer, s'assurer d'abord le droit de la posséder. Quand tout fut apaisé, on regarda autour de soi ; et on se rendit compte du domaine royal, de l'abondance des ressources, que nous avions jusque-là négligés. Nos découvreurs avait tracé les bornes d'un continent dont il restait à faire la conquête. On se mit hardiment à la tâche. Mais la masse

inerte nous opposait son immensité. Il fallut abattre un passage d'une extrémité à l'autre de ce monde nouveau. Ce fut encore l'œuvre de Cartier. Il ouvrit des routes sur l'inconnu. Il multiplia les chemins de fer, réalisant ainsi, après la concentration politique, l'unité territoriale. Il s'était écrié: "Vive la Confédération" ; il disait joyeusement, en 1872: "All aboard for the West." Et la Chambre applaudissait, confiante. Curieux retour des choses: le même homme posait ainsi les deux formidables données du problème de l'avenir; il les créait lui-même en quelque sorte. Depuis 1886, l'Ouest a grandi. Il voudrait aujourd'hui nous imposer ses volontés. Les succès, dont il nous doit au moins les origines, l'ont enivré. Qui peut dire ce qui sera, demain ?

Cette vie d'un de nos plus grands hommes politiques a inspiré à M. Edouard Lavergne des pages élogieu-

ses. La figure de Cartier s'y dégage en beauté. M. Lavergne est jeune et c'est une de ses qualités. Il est enthousiaste: il aime surtout notre valeureux passé. Il ne craint pas d'admirer: son âge ne s'embarrasse pas des rancunes politiques et son esprit est libre d'entraves. D'ailleurs, cette monographie—que d'autres suivront quelque jour—y gagne en simplicité. Elle est vive, sincère. Elle est écrite sobrement et témoigne de sentiments élevés. [1] *M. Lavergne veut surtout révéler chez Cartier l'énergie et le travail. Il nous le montre hardi, confiant, impatient d'agir. Rien n'arrête sa volonté: il libère le sol des liens féodaux ; il*

---

[1] *L'auteur n'en est pas à ses débuts. Il a publié, dans la* Revue Franco-Américaine *(décembre 1911—avril 1912) une série d'articles d'un tour très personnel sur:* "La politique canadienne et les Canadiens-Français." *L'année dernière il fut le premier directeur d'un journal français de l'Ontario:* Le Clairon.

construit des écoles ; il codifie nos lois, gardiennes passives et sûres de nos droits. Tout cela est d'un bon travailleur.

Il se trouve que cet homme sévère était un poète. Il reste de lui, et par surcroît, ce rien: une chanson, O Canada, mon pays, mes amours. *A ce propos, M. Edouard Lavergne écrit une phrase qui nous a fait bondir, avant que nous apparaisse son ironie narquoise et tranquille: "On pardonne à Cartier d'avoir touché à la poésie, à cause de son grand mérite politique." Tous les hommes d'action ont été des poètes. L'énergie naît de l'idéal ; et ceux qui n'ont pas rêvé n'ont jamais rien osé. Ne perdons pas cette illusion latine. Comment voir dans le lointain quand la vie nous enchaîne à ses mesquineries ; quand la terre retient nos pas ; quand l'existence nous suffit ?*

M. Lavergne écrit l'histoire;—et il donne lui-même aux jeunes le dur

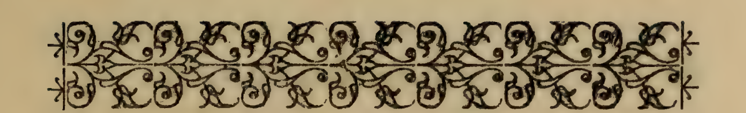
exemple du travail. On lui en saura gré; et l'on reconnaîtra sans doute qu'il n'a pas perdu ses vingt ans!

EDOUARD MONTPETIT.

Ste-Agathe des Monts,

1er juillet 1914.





Avant-Propos

L'histoire de chaque pays est incomparable à toute autre; elle est la plus belle, la plus héroïque. C'est que le sentiment national est aussi fier et aussi fort que l'esprit de famille. Et la patrie n'est-elle pas la famille agrandie, élargie, comprenant tous les parents jusqu'au centième degré?

Peu de peuples, assurément, ont des origines aussi chargées de gloire que les nôtres. Ce sont moins des faits héroïques qui nous manquent que des chantres d'épopée pour placer au milieu des demi-dieux de l'antiquité et des chevaliers du moyen-âge les hommes qui vinrent de la terre de France établir sur notre sol

les commencements d'un nouveau royaume catholique et français. S'il est temps que nous ayons un grand poète, soyons patients dans notre désir d'un grand historien : le présent et un avenir peu lointain lui réservent des pages d'or.

Quand, après cent cinquante ans de luttes contre le climat et les forêts, contre les sauvages et les colonies anglaises, la Nouvelle-France succomba sous des forces dix fois plus nombreuses, personne n'aurait voulu faire une gageure sur la survivance des colons français dans l'Amérique du Nord. Cette époque fut héroïque : Louis Hébert, le Père de Brébeuf et Dollard se sont ennoblis par la charrue, par la croix, et par l'épée.

Devenus sujets anglais, nos pères furent loyaux à la fière Albion, quelquefois marâtre et perfide. Mais, ils n'en conquirent pas moins de haute lutte, contre l'oligarchie et la

bureaucratie, les libertés politiques et civiles dont nous jouissons aujourd'hui.

Chaque fois que le danger est devenu menaçant, la Providence a fait surgir du peuple un homme qui est venu le conjurer. Lotbinière, Bédard, Mgr Plessis, Papineau, Lafontaine, Cartier, pour ne parler que des plus illustres parmi les disparus, ont fait entendre tour à tour les plaintes des opprimés et la voix de la justice.

Notre jeunesse ne connaîtra jamais trop la vie des colons, des vierges et des martyrs de la domination française, et celle des grands parlementaires de la domination anglaise. En un mot, l'histoire du Canada, bien apprise et bien comprise, renferme les plus belles leçons d'honneur, de courage et de dévouement, que l'on puisse mettre sous les yeux de nos enfants. Notre passé nous enseigne comment nous devons

combattre pour la conservation de notre héritage national.

De ces "morts qui parlent", Georges-Etienne Cartier est bien l'un de ceux qu'il faut écouter le plus attentivement.

Pendant vingt-cinq ans, il fut le guide intrépide de notre race, et à un tournant de notre histoire où nous avions besoin d'un chef non seulement courageux, mais aussi d'une intelligence profonde de nos besoins.





I

JEUNESSE — ÉTUDES

Georges-Etienne Cartier naquit le 6 septembre 1814, à Saint-Antoine-sur-Richelieu, dans la contrée la plus fertile du Québec, et non la moins belle par ses sites et par son histoire. Le Richelieu, autrefois appelé la rivière des Iroquois, puis la rivière Chambly, prend sa source dans le lac Champlain, forme le bassin de Chambly en s'élargissant à mi-chemin, et se jette dans le Saint-Laurent, après une course de quatre-vingts milles. Comme des sentinelles géantes, des clochers clairs ou couleur de feuilles mortes, sont échelonnés sur les deux rives de six milles en six milles. Quelques montagnes isolées rompent la monotonie de la plaine et de l'horizon.

Le Richelieu et l'Hudson relient

le Saint-Laurent à la Nouvelle-York. C'était autrefois la grande voie des invasions des barbares, Iroquois et Bostonnais, qui pour nous vinrent du sud plutôt que de venir du nord. Sorel, Chambly, Saint-Jean, l'Ile-aux-Noix, le fort Sainte-Anne du Lac Champlain, et Carillon à la tête du lac, furent témoins de beaux faits d'armes.

Né peu de temps après la guerre de 1812 et cinquante ans seulement après la cession du Canada par le traité de Paris, le jeune Georges-Etienne, durant les longues soirées d'hiver, entendit souvent les "vieux" parler de poudre et de canons. Rien d'étonnant qu'après avoir fait ses études classiques chez les Messieurs de Saint-Sulpice et s'être enthousiasmé pour les héros de l'histoire, il ait senti une ardeur combative dans ses veines en se rappelant les bruits de guerre de sa propre patrie, et à la lecture comme au récit des événe-

ments qui se passaient alors à Québec.

Admis au barreau en 1835, il avait fait son stage dans l'étude d'Edouard Rodier, un ardent patriote et un tribun populaire. On peut croire qu'il n'y avait pas appris à aimer lord Aylmer ni le trop fameux *Family Compact*, et que les conversations politiques l'avaient empêché de méditer Pothier et Cugnet.

L'enthousiasme le fit entrer dans les rangs des Fils de la Liberté; il fut le secrétaire du comité. Il suffit de quelques parades avec chants et discours pour faire perdre la tête à ces bonnes gens au cœur brave. Leur générosité fait oublier leur témérité.

Le jeune avocat fit le coup de feu à Saint-Denis, en 1837, contre les troupes du colonel Gore, un vétéran de Waterloo, et le Dr Wolfred Nelson lui fit l'honneur de l'envoyer, sous les balles de l'ennemi, chercher

du renfort à Saint-Marc. Nos paysans, armés de quelques fusils, de fourches et de solides bâtons, repoussèrent les Anglais supérieurs en nombre et appuyés par l'artillerie.

Après cette victoire, ce furent des défaites au compte des insurgés, des pillages, des incendies et des massacres au crédit des répresseurs. La tête de Cartier ayant été mise à prix, il s'enfuit aux Etats-Unis, d'où il revint à Montréal, en août 1838, après l'amnistie. La paix de l'exil le porta à la réflexion. Il comprit bien vite le tort des chefs qui avaient poussé le peuple à prendre les armes contre toute espérance de succès. Il leur en fit un reproche plus tard, sans rougir toutefois de son erreur parce qu'elle avait été courageuse.

Le Colonel Wolseley, un ambitieux dont les plans furent déjoués par Cartier en 1870, lui rappelle avec l'intention de diminuer sa réputation de loyauté, dans le *Blackwood's*

Magazine de décembre de la même année, la part qu'il prit à l'insurrection de 1837.

Cinq ans après la mort de Cartier survenue en 1873, le marquis de Lorne devint gouverneur du Canada. Ce qu'il avait appris sur son compte en Angleterre et dans notre patrie lui permit d'écrire un jour que Cartier fut l'un des plus loyaux serviteurs de la Couronne et un grand homme d'Etat[1].

Rentré à Montréal, après une année de troubles, Cartier se mit à la pratique de sa profession. Il devint l'associé de Louis-Hippolyte Lafontaine et d'Amable Berthelot. Conscient des luttes à venir et de ses propres forces, il se mit à étudier

[1] "A boy who served gallantly in the insurrection became afterwards Sir Georges Cartier, loyal amongst the loyal, and a leader in Canadian statesmanship."—The Marquis of Lorne, *Imperial Federation*, London 1885, p. 45.

avec ardeur. Inférieurs en puissance et en richesse, se disait-il, nous devons être supérieurs par l'intelligence et par la volonté, et un jour nous jouirons de toutes les libertés nécessaires à notre plein développement national.

Cartier se sentait fait pour la lutte. Son esprit combatif le poussait à prendre une part active dans la gouverne de l'opinion et de la chose publiques. Assez intelligent et assez consciencieux pour comprendre que la politique est un art qu'il faut étudier avant de l'exercer, il se pénétra de la connaissance du droit et de nos droits, de la constitution anglaise, de notre histoire. Studieux, honnête, d'un jugement droit, il se fit bientôt remarquer au barreau, et les bonnes causes affluèrent.

Rompu aux affaires, aux hommes, il put affronter le grand public, lui dire ses espérances et les vérités nécessaires.



II

LA VIE PUBLIQUE

L'Union des deux Canadas, le Haut et le Bas, s'était effectuée en 1840. En 1843 Cartier combat Denis-Benjamin Viger dans le comté de Saint-Hyacinthe, et fait échec à son élection pour condamner son rapprochement avec Metcalfe, gouverneur du Canada. Il avait vu Durham et Thompson à l'œuvre, c'était assez pour deviner que notre salut ne viendrait pas des gouverneurs choisis et envoyés pour travailler à la fusion des races en mettant la nôtre sous le joug. Ses premières armes avaient été heureuses.

Cartier épousait, en 1846, Made-

moiselle Hortense Fabre, fille d'Edouard Fabre, libraire, et sœur d'Edouard-Charles Fabre qui devint archevêque de Montréal.

Lafontaine avait pris la succession de Papineau dans la direction des destinées de notre peuple. Caractère d'une grande élévation et d'une fermeté remarquable, il s'était allié à Baldwin, également bien doué et juste. Aussi longtemps qu'il fut mêlé aux affaires de l'Etat, il put compter sur l'appui enthousiaste et intelligent de Cartier, de 1842 à 1851.

Le comté de Verchères députe Cartier au parlement en 1849. La vie politique active, avec son enivrement et ses dégoûts, ses triomphes et ses échecs, ses plaisirs et ses ennuis, commence pour lui.

Pendant près de vingt-cinq ans, il est continuellement sur la brèche, et toujours au premier rang. Soldat

intrépide, général hardi, il défend son drapeau avec cette furie française qui le rend particulièrement dangereux à ses adversaires, surtout aux Anglais. Il ne bat jamais en retraite. Il veut vaincre ou être vaincu sur place.

Après la sortie de Lafontaine de l'arène politique, Morin fut appelé à lui succéder avec Hinks qui accepta l'héritage administratif de Baldwin. Le premier, doux, affable, mais inflexible et d'une honnêteté peu commune, fut un digne représentant du groupe français; le second était un homme de grande habileté et un financier renommé. Tous deux, vigoureusement soutenus par Cartier, qui semblait faire partie du ministère tant il le défendait avec chaleur, administrèrent le pays de 1851 à 1854.

A cette époque, et cela n'est-il pas plutôt chronique depuis la Cession? le fanatisme canadien-anglais subis-

sait une crise aiguë. L'Anglo-Saxon raisonne difficilement les droits d'autrui : son intérêt pécuniaire ou politique lui dicte son patriotisme, tantôt impérialiste, tantôt séparatiste. Toujours est-il qu'à cette époque, George Brown, libéral radical, monta à cheval sur le protestantisme pour arriver au pouvoir, exploitant les préjugés et les antipathies du peuple, tandis que MacNab, chef du *Family Compact*, également assoiffé d'honneurs, lima jusqu'à l'effacement les angles de sa francophobie pour partager la direction des affaires publiques avec Morin.

Toujours prêt à supporter ceux dont la conduite ne choque pas ses principes, Cartier défend la nouvelle combinaison libérale-conservatrice à laquelle il a d'ailleurs travaillé.

Ce rapprochement, peu attrayant au début, était devenu inévitable. Les deux partis, libéral et conservateur,

comptaient un certain nombre d'extrémistes, et, comme les extrêmes se touchent, ils faisaient cause commune contre les Canadiens-Français. MacNab évolua rapidement, dans son ambition de tenir les rênes du gouvernement. En ce temps-là, les nôtres avaient de la moelle de lion et l'échine plus résistante: on avait compris devant l'attitude ferme et loyale de Lafontaine, de Morin, de Taché et de Cartier, que pour s'associer avec nous il fallait accepter nos idées d'égalité de race et de justice sociale. On refusait, à l'occasion, un portefeuille avec autant de fermeté qu'on y mettait de désintéressement à l'accepter. Cartier, se retranchant derrière des raisons personnelles, avait déjà décliné deux fois l'honneur d'entrer dans le ministère, offert d'abord par lord Elgin, puis par sir Edmund Head.

Le grand parti libéral-conservateur, formé des éléments les plus

sains et les plus modérés, imbu surtout des principes qui dirigeaient la politique de Lafontaine, était désormais fondé.

Le cabinet MacNab-Morin dura peu de temps. En janvier 1855, se formait le cabinet MacNab-Taché, et Cartier devenait secrétaire provincial. Les relations de cabinet l'amenèrent à une alliance avec John Alexander Macdonald, alors procureur général du Haut-Canada, alliance qui ne sera rompue que par la mort de Cartier. Macdonald survivra dix-huit ans à son ami, incertain d'avoir eu une carrière aussi féconde.

En 1857, dans le cabinet de Macdonald-Cartier, celui-ci prend le portefeuille de procureur général du Bas-Canada. Il devient alors le chef reconnu du parti libéral-conservateur. Il peut maintenant exercer toutes ses facultés d'homme d'Etat. Tout l'intéressera dorénavant : légis-

lation civile, chemins de fer, administration, confédération.

Depuis l'Union, le siège du gouvernement avait été établi d'abord à Kingston, puis à Montréal de 1844 à 1849, alors que des Anglais fanatiques, mécontents d'une loi passée pour indemniser les Bas-Canadiens des pertes subies en 1837-38, poussèrent leur loyalisme jusqu'à insulter lord Elgin et à incendier l'édifice du parlement. Ce ne sera pas la dernière fois que les sujets anglais de Sa Majesté se montreront plus dévoués aux intérêts britanniques que le gouverneur et Sa Majesté elle-même.

Pour éviter les ennuis du déplacement annuel de la Chambre, à la demande du cabinet la reine Victoria choisit Ottawa comme capitale du pays, en 1858. Ce choix causa la chute du ministère, qui fut remplacé par celui de Brown-Dorion. Il ne dura que deux jours. Cartier fut appelé avec Macdonald à réorgani-

ser l'ancien cabinet. Il le maintint jusqu'en 1862, alors qu'il fut battu sur le bill de la milice présenté par Macdonald. L'interrègne libéral commence et use deux ministères en deux années.

Cartier, appelé de nouveau à mettre en branle le rouage administratif, céda sa place à Taché qui prit Cartier et Macdonald pour principaux collègues. Ce cabinet agonisait deux mois après.

Quand il fut évident que la machine parlementaire ne pouvait plus fonctionner régulièrement, qu'aucun parti n'avait la force de rester en bonne position, les réformistes et les tories du Haut-Canada se coalisèrent avec les amis de Cartier, dans le but de travailler à l'union des colonies anglaises de l'Amérique du Nord.

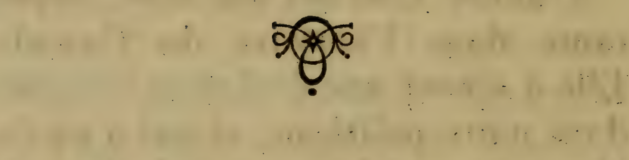
Brown, le chef des réformistes haut-canadiens,refusa d'entrer dans

le cabinet dont la formation avait été offerte à Cartier, puis à Macdonald, par lord Monk. Mais il accepta un portefeuille avec eux dans le ministère formé par sir Etienne-Pascal Taché, et, après la mort de ce dernier en 1865, dans le ministère de sir Narcisse Belleau. Grâce à cette coalition, la Confédération devint une chose possible et acceptable pour le plus grand nombre.

L'année 1867 est une date importante dans l'histoire du Canada. Elle a amené une évolution complète dans notre politique, et qui a probablement empêché une révolution. Le rôle qu'y joua Cartier est l'un des plus intéressants. Ministre de la milice et de la défense jusqu'à sa mort, survenue à Londres le 20 mai 1873, il prend dans l'administration du pays une part égale à celle de son collègue et ami, sir John A. Macdonald.

Défait à Montréal dans les élections de 1872 par M. Louis Jetté, il

se fit élire dans le comté de Provencher au Manitoba, où, après sa mort, Louis Riel obtint les faveurs enthousiastes de l'électorat.





III

LES ŒUVRES

On ne connaît pas de politique canadien qui ait travaillé plus que sir Georges-Etienne Cartier. Son activité s'est exercée dans tous les domaines de l'administration. Il a eu une vision juste des besoins et de l'avenir du pays.

La période tourmentée qui précéda et suivit les troubles de 1837 fut une cause de ralentissement du progrès. Dans un pays, pour l'avantage commun, les différents groupes de la population doivent être unis le plus intimement possible. Or, en ce temps-là, les divisions géographiques, les langues, les religions, tout éloignait les Canadiens les uns des autres. Les liens physiques, d'inté-

rêt commercial, sont toujours les plus faciles à établir. Et en pareil cas, les liens par excellence à créer c'étaient bien les chemins de fer. Le premier, au Canada, avait été construit en 1836, entre Laprairie et Saint-Jean.

Cartier comprit immédiatement l'importance de développer le plus rapidement possible les voies de communication. On le vit, dès 1846, préconiser la construction des chemins de fer et le creusement des canaux. Avec sa franchise coutumière, il reproche aux citoyens de Montréal leur apathie et leur paresse. La métropole était alors une ville importante, comme aujourd'hui la plus importante du pays : il ne lui manquait pour accélérer son développement et doubler ses richesses qu'un chemin de fer la reliant à quelque autre grande ville américaine après avoir traversé la partie agricole de la province. Enfin, fut construit le

chemin de fer de Montréal à Portland.

Pour rapprocher, au moins commercialement, le Bas et le Haut-Canada, il fallait un chemin de fer de Montréal à Toronto. Le Grand-Tronc l'entreprit avec l'aide du gouvernement. Cartier était alors l'avocat de la grande compagnie. C'est lui qui prépara sa charte. En 1854, il s'en vante en pleine Chambre, pour répondre aux critiques de ses adversaires. Grâce à ses efforts persévérants auprès du gouvernement et de la Compagnie, il détermina celle-ci à prolonger la voie du côté de l'est jusqu'à la Rivière-du-Loup, traversant ainsi les comtés de la rive sud du Saint-Laurent.

Plus tard, Cartier insistera vivement pour que l'Intercolonial passe par les comtés de Rimouski, de Bonaventure et de Gaspé, plutôt que d'aller de Lévis à Halifax par le plus court chemin. Il avait en vue la

colonisation de la rive du Saint-Laurent peuplée surtout de Canadiens-Français. Il faisait aussi un peu de stratégie militaire en évitant le plus possible la frontière. Ses vues, combattues par le cabinet, l'emportèrent finalement après une lutte énergique. La construction de l'Intercolonial était une condition essentielle de l'entrée des provinces maritimes dans la Confédération. Elle fut terminée en 1876.

Un jour, Cartier qualifia lui-même sa politique "une politique de chemins de fer." Il favorisa de son attention plusieurs petites compagnies dans le but d'activer le commerce local. Mais, homme de projets audacieux et d'un sens pratique habituellement incompatible avec autant d'enthousiasme, il voulut encore plus : couronner l'œuvre de la Confédération par un transcontinental canadien.

En 1869, Cartier négocia à Lon-

dres l'achat des Territoires de l'Ouest possédés par la Compagnie de la Baie d'Hudson. En 1870, il faisait entrer le Manitoba dans la Confédération, et en 1871 la Colombie Anglaise. Cette dernière avait posé comme condition de son entrée dans le Dominion la construction d'un chemin de fer qui relierait le vieux Canada aux Rocheuses. Sir Georges-Etienne se hâta de dire que ce n'était pas assez, qu'il fallait demander un chemin de fer qui atteindrait le Pacifique. On voit là l'optimisme de l'homme d'Etat, rêvant d'un grand empire, faisant toujours reculer les frontières du Canada et disparaître les montagnes. A la session de 1872, il fait voter par les Communes la première charte du Chemin de fer Canadien du Pacifique. Fier de sa victoire, et aux applaudissements de toute la Chambre, Cartier lança ce mot: "All aboard for the West."

La construction du Pacifique Canadien fut retardée jusqu'en 1880; les premiers trains circulèrent en 1886. Ce fut l'une des grandes entreprises du siècle dernier.

Montréal avait une population de 90,000 âmes en 1861. Cartier connaissait bien les avantages de la position géographique de la métropole. Accessible aux transatlantiques du plus fort tonnage, au pied de la navigation des grands lacs et de l'Outaouais, Ville-Marie était devenue une grande ville, et Cartier dut entrevoir le jour où elle disputerait aux capitales du monde leur commerce et leurs richesses. Au fait, il travailla vigoureusement à son progrès. La construction du pont Victoria, de 1854 à 1859, donnée par le Grand-Tronc à Robert Stephenson, avait coûté $6,300,000. Il fit creuser le chenal du fleuve, de Montréal à Québec, afin d'augmenter la sûreté de la navigation. Il amena le gou-

vernement à payer des subventions aux compagnies transatlantiques. Quand les grands travaux d'amélioration du port furent projetés, un groupe de financiers, ayant à leur tête John Young, mirent en jeu toute leur influence pour diriger ces travaux aux environs du pont Victoria. Cartier finit par faire comprendre à tout le monde que les besoins du commerce et la nature voulaient que la construction des jetées et des quais se fît sur tout le front de Montréal jusqu'au pied du courant. Aujourd'hui, on voit le monument de John Young où devrait être celui de Cartier depuis vingt-cinq ans.

Le système de la tenure seigneuriale avait rendu d'évidents services à la colonisation sous le régime français; mais, altéré dans sa forme par deux lois du parlement anglais: le *Canada Trade Act* et le *Canada Tenure's Act*, il en était venu à entraver réellement les progrès de l'agri-

culture et de l'industrie. Proclamer la liberté du sol, c'était une grande révolution économique, mais qui se réalisa dans un calme relatif en 1854. La législature vota une indemnité de $6,000,000 pour les seigneurs. Lafontaine avait beaucoup étudié cette réforme avec Lewis-Thomas Drummond et Cartier, mais ce fut ce dernier qui y mit la dernière main quand l'agitation parlementaire soulevée à ce sujet fut apaisée.

Un esprit ouvert sur toutes choses comme celui de Cartier ne pouvait pas se désintéresser de l'instruction. Il nomma, comme surintendant de l'instruction publique pour le Bas-Canada, P.-J.-O. Chauveau, un homme de haute culture. En 1857, trois écoles normales furent fondées dans la province, et vers la même époque 3,000 écoles publiques furent ouvertes.

En législation civile, Cartier a été un réformateur et un initiateur. On

lui doit pratiquement, en ce sens, tout ce qui s'est fait jusqu'en 1867.

Nos lois sur l'enregistrement des hypothèques furent réformées et complétées par le cadastre de la province.

Jusqu'en 1857, la justice ne se rendait que dans les villes. Elle en était plus lente, plus coûteuse, et peut-être moins équitable pour les justiciables. Pour parer à ces inconvénients, et avec l'intention de décentraliser les intelligences au bénéfice des petites communautés par la décentralisation des pouvoirs judiciaires, Cartier créa quinze nouvelles cours de district. Il croyait que les juges demeureraient au chef-lieu de leur district, où ils s'intéresseraient, comme par besoin, aux choses de l'éducation et de l'instruction; en somme, il comptait sur eux pour former dans les différentes parties de la province des foyers de culture intellectuelle dont profiterait le peuple.

Il fut trompé dans sa généreuse attente. Les juges préférèrent demeurer dans les cités.

Cartier fit passer une loi donnant l'existence civile aux paroisses érigées canoniquement. C'était rendre un grand service à l'Eglise, en reconnaissant son indépendance d'action. De plus, la loi prouvait la sympathie de l'Etat pour la Société modèle, la plus stable et la plus bienfaisante.

Il n'y a pas de pays au monde où la législation civile s'harmonise plus avec la doctrine de l'Eglise que le Québec. Cela ne veut pas dire que nos lois civiles sont parfaites. Mais, telles quelles, elles sont acceptées par nos évêques.

L'Acte de Québec, 1774, avait rétabli les lois civiles françaises. Mais, perdues dans le labyrinthe de la coutume de Paris et des ordonnances des rois de France, lesquelles avaient été adaptées aux besoins du pays par

Cugnet, sur l'ordre de Carleton, et modifiées par nos législateurs, il était opportun et presque nécessaire d'y mettre de l'ordre et de la lumière par la codification. Elle fut décidée par Cartier, et confiée principalement à Lafontaine, Morin, Caron, Day et Beaudry. Les commissaires commencèrent leur travail en 1859, et le Code civil fut promulgué en 1864. On prépara en même temps une traduction du code pour la population anglaise,groupée surtout dans les Cantons de l'Est auxquels Cartier avait précédemment étendu les lois françaises.

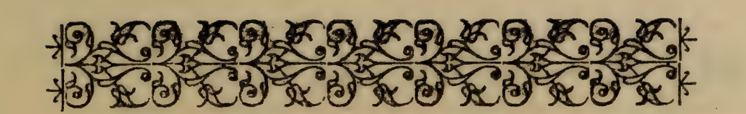
Pour compléter cette réforme, Cartier décréta la codification de nos lois de procédure civile.

Le Bas-Canada fut doté d'une législation civile précise, convenablement rédigée, et avantageusement comparable aux meilleures législations du monde.

Mais, il fallut renverser des préjugés et briser quelques oppositions intéressées. Avocats et juges plaidèrent en faveur du *statu quo*. La justice se montra plus favorable aux justiciables qu'aux juges. Aujourd'hui, il n'est personne qui ne se réjouisse des réformes opérées par Cartier.

Comme ministre de la milice, il réorganisa la défense militaire du pays. La loi de 1868, longuement préparée et discutée, demeure encore dans ses parties essentielles.





IV

LA CONFÉDÉRATION

L'œuvre maîtresse de Cartier, son grand œuvre, c'est la Confédération. Certes, il n'en eut pas le premier l'idée. Avant la déclaration d'indépendance des Etats-Unis, en 1764, Thomas Pownall, gouverneur de Massachusetts Bay, avait cru à la possibilité d'une confédération de toutes les colonies anglaises d'Amérique. En 1839, lord Durham remarque dans son *Rapport* qu'une union législative serait très avantageuse pour les différentes colonies de l'Amérique britannique, et, détail important, ce ne serait pas le dernier moyen pour étouffer l'influence française. En 1854, la législature de la Nouvelle-Ecosse passe une résolution

à l'effet de reconnaître "qu'une union ou confédération des provinces anglaises resserrerait les liens qui les rattachent à la métropole, les pousserait dans la voie du progrès, augmenterait leur force et leur influence." A l'ouverture de la session de 1858, Cartier, premier ministre, fait dire au gouverneur dans le discours du trône: "Je me propose d'entrer en relations avec le gouvernement de Sa Majesté et les gouvernements des colonies voisines, pour discuter les bases sur lesquelles pourrait se faire une union d'un caratère fédéral des provinces de l'Amérique du Nord." Après cette session, Cartier allait en Angleterre, avec Galt et Rose, pour discuter ce projet de confédération avec les ministres anglais.

Un peu avant la chute du ministère Macdonald-Dorion, en 1864, un comité des membres les plus en vue du parlement remit à l'étude la question de cette union fédérale désirée

par le plus grand nombre. Il conclut en faveur d'un "système fédératif embrassant toutes les provinces de l'Amérique britannique du Nord ou le Canada seulement." Trois membres du comité, parmi lesquels il faut citer John A. Macdonald, votèrent contre cette résolution. Ce dernier fut enfin gagné à la cause par Cartier et Galt.

Le gouvernement du pays était devenu impossible sous le régime de l'Union. Après les conquêtes constitutionnelles de Lafontaine et de Baldwin, les rivalités de provinces et de races allèrent en augmentant. Ce fut toujours le tort de la population anglaise de ne connaître pas ou de méconnaître les sentiments de notre peuple. Alors, il a toujours été facile à quelques agitateurs de soulever les préjugés et le fanatisme; George Brown est peut-être celui qui réussit le mieux à communiquer sa francophobie aux électeurs de l'On-

tario. Au cri de "No French domination", il creusa un fossé profond, qui est loin d'être comblé aujourd'hui, entre les populations anglaise et française. Les antipathies étaient telles qu'aucun parti n'avait la puissance de maintenir un ministère, lorsqu'en 1864 George Brown proposa un armistice pour travailler à l'ébauche de la nouvelle constitution.

Au mois de septembre de la même année, les provinces maritimes tinrent une conférence à Charlottetown en vue de leur propre union. Le Canada s'y fit inviter et représenter principalement par Macdonald, Cartier, Brown et Galt. On laissa la question de l'union des provinces maritimes pour aborder résolument celle de la confédération de toutes les provinces britanniques.

Le 10 octobre, une deuxième conférence fut ouverte à Québec pour continuer l'œuvre de Charlottetown. Elle se termina le 28 octobre, après

l'adoption de soixante-douze résolutions qui furent approuvées par le parlement du Canada en février 1865. Il y avait à la conférence trente-trois représentants des différentes provinces. Les quatre Canadiens-Français présents étaient: sir Etienne-Pascal Taché, qui eut l'honneur d'être élu président de toutes les délibérations, Georges-Etienne Cartier, Hector-Louis Langevin et Jean-Charles Chapais.

Une troisième conférence eut lieu à Londres du 4 au 24 décembre 1866, présidée par lord Carnarvon. Seize délégués y représentèrent les provinces anglaises, moins la Terre-Neuve et l'île du Prince-Edouard désireuses de garder leur pleine autonomie. On y adopta soixante-neuf résolutions, calquées sur celles de Québec. En janvier 1867, on prépara la rédaction de la nouvelle constitution, qui fut soumise au parlement impérial en février, et reçut la sanction royale

le 29 mars. C'est "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867." Une proclamation de Sa Majesté, en date du 22 mai, le rendit exécutoire le 1er juillet.

La Puissance du Canada se composa primitivement du Haut-Canada qui devint l'Ontario, du Bas-Canada qui prit le nom de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Cartier compléta son œuvre en faisant entrer dans la Confédération le Manitoba en 1870, et la Colombie Anglaise en 1871. L'île du Prince-Edouard se joignit à la Puissance en 1873, de sorte que, l'année même de la mort de Cartier, le territoire du Canada eut l'étendue actuelle.

Aux trois conférences préliminaires à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, Cartier prit une part prépondérante, non pas tant à cause de sa haute position politique qu'à titre de représentant presque officiel

de la race canadienne-française. Le peuple entier du Bas-Canada avait les yeux sur lui. Les évêques, moins un, avaient approuvé publiquement son projet de constitution. Il avait conscience de son énorme responsabilité devant Dieu et devant l'histoire. Car, que deviendrait cette race, dépositaire en Amérique de la civilisation française et des plus pures traditions de l'Eglise, si l'on lui donnait une charte selon le cœur de ses ennemis déclarés, qui ne serait qu'un piège pour sa langue et sa foi?

Il faut se rappeler que depuis la Cession les antagonismes de races allèrent toujours croissant, qu'ils inspirèrent l'Acte d'Union de 1840 dont le but fut détourné, qu'ils amenèrent par la force des choses la Confédération. Les plus fanatiques d'entre les Anglais, ceux qui désiraient le plus notre effacement et notre disparition, finirent par être pris comme de panique à la vue de

notre résistance et de notre multiplication. Aussi bien, finalement ils crurent se défendre alors qu'ils nous attaquaient. D'une part, l'Ontario désirait se séparer du Québec afin de se libérer de son cauchemar français; d'une autre part, toutes les provinces britanniques, et particulièrement le Bas-Canada, sentaient le besoin de se rapprocher sur un terrain commun, dans la crainte d'une guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Et comme au Canada le sentiment de fidélité à l'Angleterre a toujours été plus fort que celui du mécontentement soulevé par son arbitraire, il y eut immédiatement unanimité sur l'idée d'unir toutes les provinces.

Unanimité, avons-nous dit, mais au temps du projet, si l'on excepte le petit groupe dirigé par Dorion. Plus le projet se rapprochait de sa réalisation, plus l'opposition populaire dans les provinces maritimes se faisait grande. Celles-ci étaient ja-

louses des droits reconnus au Bas-Canada, comme si les droits naturels étaient exclusifs les uns des autres.

Cartier fut obligé de combattre plusieurs esprits et d'en éclairer un grand nombre. Il s'opposa vigoureusement à l'union législative, et à toute constitution qui ne donnerait pas à la province une autonomie telle qu'elle pût se constituer la gardienne inviolable de tout ce qui fait notre caractère national : lois, institutions, éducation. Sans l'acceptation de ces conditions, la confédération ne serait pas. Par conviction ou par nécessité, on accepta tout.

L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867 crée une union fédérale ayant un parlement central et des législatures provinciales, dont le fonctionnement ressemble à celui du parlement impérial.

Est du ressort du parlement fédéral toute législation sur les sujets

suivants : la dette et la propriété publiques, la réglementation du trafic et du commerce, la milice et la défense, l'impôt, l'emprunt sur le crédit public, le numéraire et les banques, la naturalisation, le mariage et le divorce, les lois criminelles, la marine et les pêcheries, la nomination des juges, et généralement tout ce qui est d'un intérêt international, comme les traités de commerce, ou d'un intérêt interprovincial, comme les télégraphes et les chemins de fer.

La juridiction des législatures s'étend aux objets spécialement déterminés par l'Acte : la propriété et les droits civils, l'administration de la justice, l'éducation, la célébration du mariage, les institutions municipales ; les asiles, hôpitaux et institutions de charité, les prisons et les écoles de réforme ; les travaux publics d'intérêt provincial et les entreprises d'une nature locale; l'em-

prunt sur le crédit de la province, le revenu provincial provenant de l'impôt et du domaine privé.

A la face même de cet Acte, il est évident que Cartier a donné à la province de Québec une autonomie capable de satisfaire ses plus hautes aspirations compatibles avec le lien fédéral et le lien colonial.

On a bien, il est vrai, dans les autres provinces, fait quelques amputations aux droits de la minorité garantis par la lettre ou par l'esprit de la constitution, mais ces persécutions ont toujours eu pour effet de nous aguerrir et de doubler notre vitalité.

Nous avons fait du Québec une forteresse inexpugnable. Seules, la lâcheté et la vénalité de nos politiciens à courte vue pourraient compromettre notre situation. La province a une population, en 1914, de 2,200,000; les Canadiens-Français

ne sont pas moins de 1,800,000. Au prochain recensement, en 1921, nous compterons bien pour la province, une population française de 2,200-000 sur un total approximatif de 2,600,000.

Dans les provinces maritimes nous sommes en bonne posture. La vieille Acadie a une tendance à redevenir française. De 1901 à 1911, la population totale des trois provinces n'a augmenté que de 1.5% quand la population française s'est accrue de 17.5%. C'est dire qu'il y a eu diminution de la population anglaise. En 1901, les Canadiens-Français formaient 15.5% de la population totale, et 18% en 1911. Au Nouveau-Brunswick, ils sont 28%.

En Ontario, nous formons des groupes nombreux, soit environ 9% de toute la population. Un jour, nous serons en majorité dans le triangle formé par le Saint-Laurent, l'Outaouais et le canal Rideau, soit

la partie est de la province. L'histoire se répète, et pour qui connaît celle des Cantons de l'Est, il n'est pas de trop grande espérance. Au Manitoba et dans les provinces de l'Ouest, nos compatriotes multiplient leur nombre et leurs richesses, mais leur avenir est grandement compromis par les flots de l'immigration, au point qu'ils ne sont que 5% de la population totale des quatre provinces.

Certes, si l'opportunisme de certains politiciens avait moins favorisé l'immigration insensée dont nous sommes les victimes, notre situation serait meilleure dans la Confédération. Mais, en somme, le statut politique établi par Cartier nous a été favorable. Nous en avons tiré le meilleur parti possible, en tenant compte de la faiblesse des hommes. Il ne saurait être un état permanant. Deux peuples peuvent vivre ensemble sur un petit territoire, mais nous

croyons le fait impossible sur un grand territoire quand ces peuples sont parvenus à la majorité. Un jour viendra où il se fera une scission entre l'Ouest et l'Est. Celui-ci se divisera en trois ou quatre républiques dont les frontières sont indiquées par la géographie.



V

LES DERNIERS MOMENTS

A l'automne de 1872, Cartier s'embarquait à Québec pour aller se reposer et consulter les maîtres de l'art médical à Londres. Le travail professionnel et parlementaire l'avait usé. Sa récente défaite à Montréal, sa ville aimée, l'avait accablé. Il partait, atteint du mal de Bright, avec le pressentiment qu'il ne reverrait plus ces horizons enchanteurs: la vallée fertile du Richelieu, le Mont-Royal, le fleuve majestueux, les douces Laurentides, le promontoire de Québec, la côte de Gaspé. Et cet homme fort pleura devant la foule qui lui disait adieu.

Avant son départ, il avait mis ordre à ses affaires spirituelles, sachant bien que les voyages à la recherche de la santé finissent toujours par la mort.

Dans la métropole de l'empire britannique et du monde, sous ce ciel brumeux qui semble éteindre toute espérance, Cartier vécut pour mourir. Il s'y prépara sérieusement, retrouvant dans la piété de sa jeunesse des consolations à ses peines et un baume à sa souffrance.

Les médecins furent impuissants à retarder la fin de cette vie précieuse. Cependant, au commencement de mai 1873, Cartier espérait pouvoir rentrer au Canada. Mais il rechutait quelques jours après. Il reçut avec foi les derniers sacrements. Et le 20 mai, sa femme et ses deux filles à son chevet, il rendit son âme à Dieu.

La réception de cette nouvelle dans

la capitale canadienne, rapporte le *Courrier d'Outaouais,* causa une plus grande consternation que l'assassinat de Thomas d'Arcy McGee par le Fénien Whelan, en 1868.

A la chambre des députés, tous ces parlementaires loquaces ne trouvaient pas un mot à se dire tant la tristesse était générale et profonde. Ce fut au milieu d'un silence saisissant que sir John Macdonald se leva et lut le télégramme suivant envoyé par sir John Rose: "Cartier a eu une attaque il y a huit jours, depuis lors il n'a fait qu'empirer et ce matin à six heures il est mort tranquillement. Son corps sera envoyé au Canada par le steamer du 29." Le premier ministre ajouta: "Monsieur le président, je me sens incapable d'en dire plus long," et il fondit en larmes. Il se rassit aussitôt, et, la main droite sur le siège vacant de sir Georges, il pleura comme on pleure son meilleur ami. Les Com-

munes votèrent des funérailles d'Etat et l'érection d'un monument dans le cimetière de la Côte-des-Neiges.

Les restes de Cartier arrivèrent à Québec le 8 juin sur le *Prussian*, et ils furent immédiatement reçus en chapelle ardente sur le *Druid*. Un libéra fut chanté dans la basilique de Québec, et une oraison funèbre fut prononcée par l'abbé Antoine Racine, qui devint le premier évêque de Sherbrooke l'année suivante. Le *Druid*, dans sa marche vers Montréal, fit un arrêt aux Trois-Rivières où un libéra fut chanté dans la cathédrale; le grand vicaire Caron prononça l'éloge de Cartier.

Arrivé à Montréal le 11 juin, le corps fut déposé en chapelle ardente dans le Palais de Justice jusqu'au 13 juin, jour des funérailles. Le convoi suivit les rues Notre-Dame, Bonsecours, Saint-Denis, Sainte-Catherine, Saint-Laurent et Craig,

pour déboucher sur la Place d'Armes. Une faible partie de cette foule d'environ 100,000 personnes put entrer dans l'église Notre-Dame. Le service fut chanté par Mgr Fabre, beau-frère de Cartier et sacré évêque de Gratianopolis le 1er mai précédent. L'inhumation eut lieu au cimetière de la Côte-des-Neiges. Les gouvernements fédéral et provincial, la magistrature et le barreau, le clergé et le peuple furent largement représentés. On n'avait jamais vu un pareil concours d'admirateurs à des funérailles.

Cartier n'avait pas rougi de l'Eglise ni de ses droits durant sa vie, l'Eglise ne rougit pas de lui après sa mort.

Il avait aimé le peuple, et le peuple s'agenouilla sur sa tombe, témoignant sa reconnaissance à son plus fidèle serviteur.



VI

CARACTÈRE

Cartier a peint lui-même le caractère du Canadien-Français dans les vers suivants :

> Le Canadien comme ses pères,
> Aime à chanter, à s'égayer.
> Doux, aisé, vif en ses manières,
> Poli, galant, hospitalier.
>
> A son pays il ne fut jamais traître,
> A l'esclavage il résista toujours ;
> Et sa maxime est la paix, le bien-être
> Du Canada, son pays, ses amours.

L'auteur fit d'autres vers que ceux-là quand il était jeune.[1] A sa mort, ils étaient depuis longtemps

---

[1] Lorsque fut fondée la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Cartier en fut choisi le premier secrétaire. C'est alors qu'il fit les vers devenus populaires. Plus tard, Cartier devint le président de la Société.

oubliés. Mais, on chante encore partout "O Canada! mon pays! mes amours!"

Le portrait du Canadien contenu dans l'octave citée est aussi celui de sir Georges-Etienne Cartier. Le dernier quatrain est particulièrement descriptif de sa carrière politique.

Homme d'études et d'action, c'est tout Cartier. Il ne donna pas beaucoup de temps aux belles-lettres après ses humanités. On lui pardonne d'avoir touché à la poésie à cause de son grand mérite politique. Il perdit de n'avoir pas cultivé davantage la littérature. Ses discours n'ont pas le charme de ceux de la plupart de nos grands politiques. Presque tous ceux-ci, à l'encontre de Cartier, ont fait du journalisme actif, et ils ont acquis dans cette carrière ingrate les éléments du succès qu'ils ont obtenu après l'avoir abandonnée. Il manque à Cartier la pu-

reté de la forme dans ses discours, la couleur et les figures, agréments de la pensée, que donne une imagination exercée et disciplinée.

Sa vie est une leçon d'énergie. Un labeur constant, opiniâtre, lui ouvre des avenues sur toutes les connaissances nécessaires à l'homme qui a la volonté d'être utile à son pays. Les obstacles sont renversés devant cette force consciente qui marche vers un but bien précis.

Dès son début dans la pratique de la profession, Cartier prend des habitudes de travail dont il ne se départira pas jusqu'à sa dernière maladie. Quatorze heures par jour, il tient son esprit tendu sur ses livres de droit, préparant scrupuleusement la défense de ses causes, sur l'histoire de son pays, sur les questions politiques.

Aussi, était-il craint au palais et des juges et des avocats. Sa forte

logique, son sens pratique des affaires et sa connaissance de l'âme humaine élucidaient les questions de droit et de fait avec une maîtrise qui émerveillait les gens de robe comme les clients. Il plaidait avec fougue, accumulant les arguments, les reparties, les textes de la jurisprudence et des commentateurs. Quand il avait fini, la cause était presque jugée.

Au parlement, Cartier restait avocat, mais plus impétueux encore qu'au palais. Là, il avait à défendre plus que les intérêts d'un client : les intérêts généraux de toute la population et les droits sacrés de sa race. Il n'avait pas la peur des responsabilités, si grande à notre époque où les caractères semblent souffrir d'une sorte de tuberculose morale. Il sut résister au fanatisme des francophobes, aux assauts du libéralisme dangereux des amis de Papineau, aux pressions du ministère,

enfin à tout ce qui l'aurait diminué devant sa propre conscience et devant la conscience populaire.

Avant son alliance avec John Macdonald, il l'avertit ouvertement que si les conservateurs haut-canadiens voulaient former une coalition avec les libéraux du Bas-Canada, ils seraient obligés de renoncer à beaucoup de leurs préjugés. En effet, Macdonald lui-même, après MacNab, et comme lui n'ayant pas été étranger aux influences qui amenèrent les malheureux événements de 1849, brûla ce qu'il avait adoré, et devint très respectueux pour ce qu'il avait brûlé. Peu sympathique au *Family Compact*, mais opposé au bill d'indemnité et au règlement de la tenure seigneuriale, considérant d'un œil inquiet la loi Taché sur les écoles séparées qu'il approuva toutefois, ne cachant pas sa préférence pour une union législative des provinces, Macdonald était loin de partager

toutes les idées de Cartier. Mais les efforts intelligents de ce dernier dissipèrent les plus grands préjugés chez ceux qui avaient le désir de voir et d'apprendre.

L'opportunisme est la stratégie des faibles. Erigé en doctrine et passé en pratique, c'est le pire dissolvant des caractères et des énergies. Concilier la lumière et les ténèbres, le blanc et le noir, ce sera toujours une tâche ingrate et un peu ridicule. "Ma politique, disait Cartier, et je crois qu'elle est la meilleure, est de respecter les droits de tous." Il tint parole. Pour sauvegarder les droits des anglochtones, il ne se crut jamais obligé de troquer ceux des siens. Il fut toujours ferme dans la revendication des droits méconnus comme dans la défense des faits acquis. L'ardeur de son tempérament le portait parfois à de vives discussions, non seulement à la Chambre, mais au conseil. Quand la

victoire paraissait difficile, il restait quelques jours sous sa tente, et finalement il gagnait son point. Plutôt que de plier, il se serait démis. Macdonald le trouvait un peu " dur à cuire ", mais il craignait cette volonté aussi tenace que la sienne. Il disait, au dévoilement de la statue de son ami, à Ottawa : "Cartier avait le courage d'un lion. Sans lui, la Confédération n'aurait pas été acceptée."

Cartier aimait sa province. Il voulait qu'elle profitât de ses avantages naturels, qu'elle mît en activité l'industrie intelligente de ses habitants ; il désirait surtout qu'elle s'attachât à l'agriculture, au défrichement de ces millions d'acres de terre vierge, impatiente des mains qui la féconderaient. Il aimait profondément le peuple. C'est pour lui qu'il travaillait sans relâche et qu'il usait sa vie. Mais, il ne l'a jamais adulé.

A ses yeux, le peuple est un enfant. Il faut étudier ses besoins pour les satisfaire, au lieu de s'en rapporter exclusivement à ses propres réclamations inspirées souvent par le caprice. Il considère qu'il vaut mieux former l'opinion que de lui obéir. Il ne flatte pas le peuple, il le conduit. L'étude et la réflexion sont les conseillers qui exercent le plus d'influence sur lui.

Il méprise les coulissiers, les ronds-de-cuir, les flagorneurs, toute la valetaille politique qui grouille autour du trésor public. Il a conscience de sa supériorité sur les politiciens du jour et de son ascendant sur la masse. Aussi, le pouvoir émietté à l'infini de la démocratie moderne n'est pas fait pour lui plaire. Et son absolutisme perce dans ces paroles : " Je tiens mes promesses parce que je n'en fais jamais."

Très attaché aux vieux principes,

toujours jeunes puisqu'ils ne meurent pas, Cartier fut en même temps un homme de progrès, dans le meilleur sens du mot et le plus étendu. Son optimisme déconcertait parfois ses amis, mais son action allait toujours aussi loin que sa pensée. S'il avait vécu quinze ans de plus, il aurait accompli de grandes choses que nous attendons encore ; il aurait peut-être empêché de malheureux événements. Gladstone l'appelait "l'homme légion," et le mot est juste.

En 1868, pour reconnaître sans doute leur grand mérite dans l'établissement de la Confédération, Macdonald est fait " chevalier " de l'ordre du Bain et Cartier reçoit le titre de "compagnon." Blessé dans sa fierté nationale, il ne voulut pas d'une décoration inférieure à celle de son ami, et l'on comprendra les motifs de son refus par la lecture de ce passage d'une lettre écrite le 21

mars 1868 au duc de Buckingham et Chandos par sir Charles Tupper, honoré lui-même du titre de " compagnon " dans la même circonstance :

" Sans le patriotisme et le courage de M. Cartier, l'union aurait été impossible. J'applaudis à l'honneur qui a été conféré à M. Macdonald, mais je crois fort malheureux qu'un million de Français catholiques, sujets des plus loyaux de Sa Majesté, et des plus dévoués aux intérêts du trône, puissent penser que le représentant de leur race et de leur religion, égal à son collègue en mérite, et ayant droit à la même considération, n'ait pas été jugé digne des mêmes distinctions que lui."

Malgré la tradition et les convenances, Cartier persista dans son refus. De l'avis de tous, on avait commis un impair à Londres, mais il était difficile de le reconnaître officiellement. Enfin, en 1869, sir

Georges-Etienne Cartier devenait "baronnet", titre plus élevé que celui de sir John A. Macdonald. Il prit cette devise : "Franc et sans dol," résumant toute sa vie passée en ces quatre mots qui éclaireront aussi son avenir. La même année, allant à Londres pour négocier l'achat des Territoires de l'Ouest, il fut l'invité de la reine Victoria au château de Windsor. Sa fière attitude ne l'avait pas desservi. [1]

Une semaine avant de mourir, il se rendait encore à une invitation de Sa Majesté. Après la mort de Cartier, un correspondant du *Morning Chronicle*, à Londres, écrit :

" Sir Georges était l'ami intime du Prince de Galles ; il a eu l'honneur de passer une après-midi, un dimanche, avec le Prince et la Princesse, à leur résidence privée, quel-

[1] En janvier 1872, Cartier fut créé Chevalier Grand'Croix de l'Ordre Royal d'Isabelle la Catholique.

que temps avant le départ du Prince pour Vienne. Il était alors dans un état de santé excellent, et joua comme un écolier avec les enfants.''

Le Prince devint Edouard VII, et l'un de ces enfants, qui avait alors près de huit ans, règne aujourd'hui sous le nom de Georges V. Peu de Canadiens, assurément, ont eu l'honneur de connaître une telle lignée royale !

Pour s'amuser même avec les enfants d'un prince, il faut posséder une certaine gaieté de caractère. Les grands savent oublier leur gloire pour jouir plus simplement de la vie. Et Cartier,

Doux, aisé, vif en ses manières,
Poli, galant, hospitalier,

garda toujours, même au milieu des honneurs, cette simplicité qui est l'un des charmes de notre peuple. A Ottawa, dans sa résidence de la rue Metcalfe, il ne chômait pas souvent;

d'ailleurs, il ne laissait chômer personne. Mais, le samedi après-midi venu, ses salons étaient ouverts à ses collègues du ministère, aux députés de ses amis et aux journalistes. C'était le grand congé de Cartier. On s'en donnait à cœur joie. Les événements de la semaine étaient passés en revue, l'avenir économique et politique du pays était étudié et l'on chantait. Si l'on ne dédaignait pas les romances classiques, on leur préférait toutefois les vieux refrains normands et canadiens.

Cartier communiquait à tous sa jovialité, il répartissait les rôles. A celui-ci, il faisait chanter :

A la claire fontaine,

à celui-là :

Quand Margotton s'rend au moulin,

à un troisième :

Derrier' chez nous y a-t-un étang.

Quelques députés du bas du fleuve

affectionnaient les chansons des "voyageurs" :

C'est la belle Françoise,

ou bien :

Par derrière chez mon père.

Les députés anglais chantaient aussi leurs airs populaires, mais ils revenaient assez vite aux chansons canadiennes qu'ils savaient sans les comprendre parfois. L'un d'eux avait un faible pour l'*Alouette*, qu'il prononçait sérieusement *All wet*.

Ces réunions amicales et joyeuses chez Cartier ont beaucoup fait pour le rapprochement des députés des deux races. Sir Georges ne perdait pas une occasion de faire naître des sympathies pour ses compatriotes. Il fut le premier à parcourir les provinces anglaises, à faire connaître à leurs populations la loyauté des Canadiens-Français, et leur amour de la justice pour tous. Il ne voilait ni sa nationalité, ni sa religion.

Catholique, Cartier l'était dans la vie publique comme dans la vie privée. Sans être un apôtre, il était un convaincu. Il ne fit jamais de blessure à l'Eglise, il l'aima, il la défendit. Il reconnut publiquement la grande opportunité de l'encyclique *Quanta cura* et du *Syllabus* de l'immortel Pie IX.

Le 1er juin 1869, au sujet de l'abolition de l'Eglise d'Irlande, il fit ces remarques aux Communes :

" Les catholiques savent se faire aux circonstances, et ils ne peuvent exiger la reconnaissance de leur religion, comme religion d'Etat, dans tous les pays. Mais, dans quelque pays qu'ils soient, l'Eglise établie, c'est-à-dire unie à l'Etat, n'en existe pas moins pour eux : c'est l'Eglise de Rome qui s'étend à toutes les parties du monde, qui renferme tous les catholiques dans son sein et pour laquelle nous demandons l'exercice du pouvoir temporel, parce que nous

voulons qu'elle soit forte, indépendante, qu'elle ait toutes les prérogatives du pouvoir civil pour seconder Sa Majesté religieuse...

" Je prie la Chambre de m'excuser si je parle dans ce sens. Ce sont des sujets que je n'aime pas à aborder et qu'il est désagréable de traiter sans nécessité dans une communauté mixte ; mais je suis catholique, et jamais cette Chambre, ni aucune Chambre, ni aucun pouvoir sur la terre, ne me feront renoncer à ma foi. Mes convictions religieuses sont inébranlables, et l'on me saura gré de les avoir défendues."

Un jour, une voix s'évertue à condamner l'enrôlement des Zouaves canadiens "pour soutenir un prince étranger."

"Quoi! répond sir Georges avec indignation, il sera permis à nos jeunes gens de s'enrôler pour soutenir la guerre civile qui jette le

deuil dans un Etat ami et voisin, et vous osez les blâmer de voler au secours du Chef spirituel de deux cents millions de catholiques ? Le Pape n'est pas un souverain étranger ; il est Roi dans tout l'univers, parce qu'il a des sujets dans tous les empires : c'est le Père de tous les chrétiens, et c'est le devoir des enfants de défendre leur Père."

Montalembert parlait plus éloquemment, mais il ne manifestait pas plus sincèrement sa soumission au Saint-Siège.

Un jugement droit et une volonté d'airain au service d'un noble cœur, c'est toute la vie de Cartier.

Son grand caractère et un labeur opiniâtre lui ont mérité le titre de "Père de la Confédération".

L'habileté d'un Talleyrand peut mettre en faveur auprès de tous les régimes, mais pour édifier un régime et le marquer pour l'histoire il faut

quelque chose d'un Richelieu ou d'un Napoléon. Ce quelque chose, Cartier le possédait richement.

Si, pendant plus de trente ans, le silence s'est fait autour de son nom, c'est d'abord parce qu'il avait peut-être inspiré au Parlement plus de crainte que d'amour, ensuite parce que les politiciens,qui, par vingt années de compromis et de reculades, nous ont habitués à croire que les hommes de caractère sont un anachronisme à notre époque, se fussent condamnés en évoquant sa mémoire.

L'esprit qui animait la politique de Cartier vit-il encore? Il est consolant de répondre dans l'affirmative. Depuis une dizaine d'années, il se manifeste de plus en plus actif, bienfaisant. La génération qui fait son entrée dans le monde en est imbue ; assez éloignée des luttes passées pour les juger sans préjugés, et assez jeune encore pour être généreuse, c'est elle surtout qui va glorifier

Cartier lors de l'inauguration de son monument au pied du Mont-Royal, en septembre prochain, quand beaucoup de politiciens recevraient le désaveu du grand homme d'Etat si le bronze pouvait parler.

Qu'on rende tous les hommages à Cartier, il les mérite. Mais la plus belle manière de lui témoigner notre reconnaissance, c'est de monter la garde autour du pacte de la Confédération.



TABLE DES MATIERES

